



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

Il sera procédé **du mardi 12 novembre au mercredi 4 décembre 2019 inclus, soit durant 23 jours**, à une enquête publique sur la commune de La Rochelle préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement pour le projet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de reconstruction et d'extension de la déchèterie de Laleu située 53 chemin de Dunkerque à La Rochelle.

L'autorisation environnementale est demandée au titre des ICPE.

Ces activités sont classées sous les rubriques 2710-1-a, 2710-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Coordonnées du responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

Communauté d'agglomération de La Rochelle - 6 rue Saint Michel CS 41287 - 17086 LA ROCHELLE Cedex 02 - Tel : 05 46 30 34 00 – contact = M. Franck BAUCHAUD

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Madame Jannick WEBER, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en **mairie annexe de Laleu 21 rue de la muse à La Rochelle** où il pourra être consulté aux jours et heures habituelles d'ouverture du public : Du Lundi au Vendredi : 08h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie de Mairie annexe de Laleu à La Rochelle – 21 rue de la muse 17000 La Rochelle, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie annexe de Laleu à La Rochelle dans les conditions suivantes:

Mardi 12 Novembre 2019	de 14h à 17h
Mercredi 20 Novembre 2019	de 14h à 17h
Mercredi 27 Novembre 2019	de 14h à 17h
Mercredi 04 Décembre 2019	de 14h à 17h

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de La Rochelle où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (ex loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs).